

Compte rendu de séance

Séance du 10 Février 2020

L' an 2020 et le 10 Février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ELINEAU Jean-Paul Maire

Présents : M. ELINEAU Jean-Paul, Maire, Mmes : BESSONNET Anne, BOURGOIN Françoise, GABORIAU Patricia, GARREAU Laurence, JOLLY Marie-Pierre, MIGNE-CHAUVIN Valérie, NAUD Patricia, POIRAUDEAU Marie-Bernadette, TARAUD Léone, TOUFFLIN-RIOLI Sophie, MM : BAUTHAMY Patrick, BEAUVILAIN Joël, BOSTVIRONOIS François, BOUTEAU Denis, CANTIN Philippe, CHATELLIER Jean-Paul, DEVAUD Fabrice, GISSOT Fabrice, GUYON Hubert, JOLLY Jean-François, RABILLÉ Daniel, RENAUD Loïc

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 23

Date de la convocation : 03/02/2020

Date d'affichage : 03/02/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture des Sables d'Olonne
le : 11/02/2020

et publication ou notification
du : 11/02/2020

A été nommé(e) secrétaire : M. RENAUD Loïc

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Loïc RENAUD a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

Le quorum a été vérifié avant le début de la séance

Après approbation du compte rendu de la précédente séance, voici les points traités à l'ordre du jour :

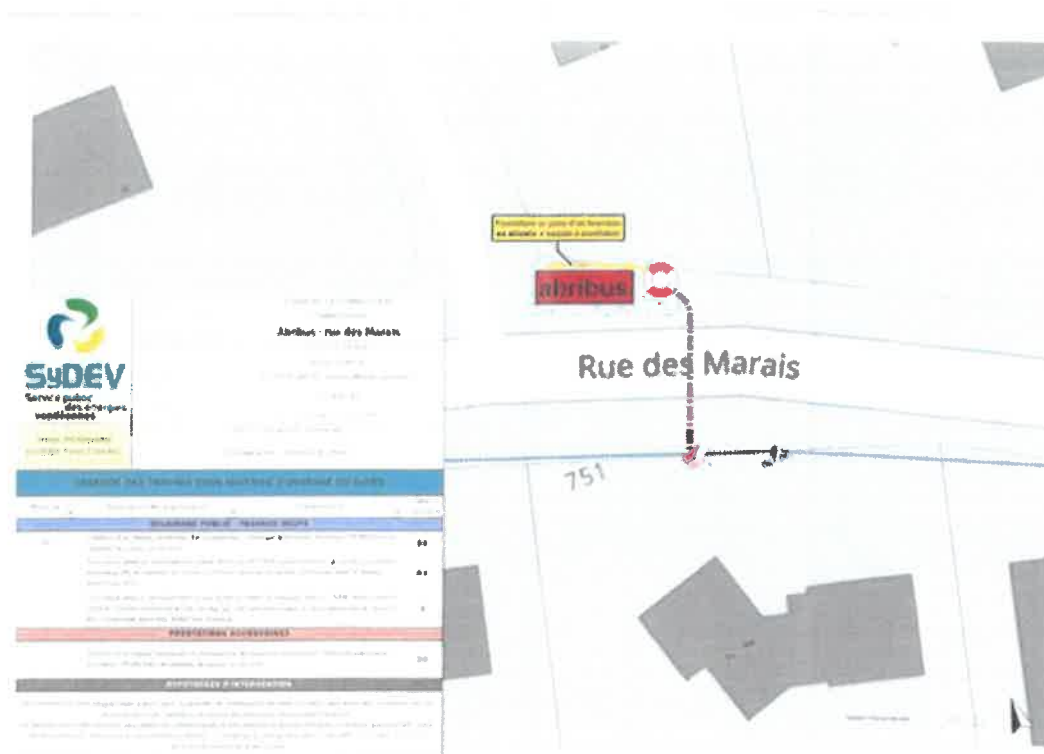
SOMMAIRE

Convention avec le SyDEV pour travaux neufs d'éclairage : Abri bus Rue des Marais - 2020_001
Elargissement de voie publique : Cession à titre gracieux des parcelles cadastrées section B n°343 pour partie et section B n°344 pour partie - 2020_002
Protection incendie au lieudit Les Plantes - 2020_003
Avenant au bail emphytéotique conclu avec Vendée Habitat et concernant la résidence Aglaé - 2020_004
Etablissement d'un bail rural pour les parcelles cadastrées section E n°162, 163, 167, 2464 et 2466 - 2020_005
Dénomination de la nouvelle salle à destination des jeunes située Rue Charles de Gaulle - 2020_006
Modification du tableau des effectifs communaux - 2020_007

Convention avec le SyDEV pour travaux neufs d'éclairage : Abri bus Rue des Marais

réf : 2020_001

François BOSTVIRONOIS, adjoint à la Voirie, informe le conseil municipal que, pour des raisons de sécurité, des travaux neufs d'éclairage sont envisagés afin d'éclairer l'abri bus positionné Rue des Marais (code affaire : L.EC.071.19.005).



François BOSTVIRONOIS présente les conditions financières de ces travaux :

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base participation communale	Taux de participation communale	Montant de la participation communale
Eclairage public	5 743.00 €	6 892.00 €	5 743.00 €	70 %	4 020.00 €
Prestations accessoires	1 481.00 €	1 777.00 €	1 481.00 €	100 %	1 481.00 €
TOTAL PARTICIPATION					5 501.00 €

Après avoir pris connaissance de la convention et du plan, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire, ou son Représentant, à signer la convention n° L.EC.071.19.005.

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

Elargissement de voie publique : Cession à titre gracieux des parcelles cadastrées section B n°343 pour partie et section B n°344 pour partie
 réf : 2020_002

Jean-Paul CHATELLIER, adjoint, informe le Conseil Municipal que les consorts RESTINI ont manifesté leur volonté par courrier en date du 7 janvier 2020 de céder à titre gracieux une partie de la parcelle cadastrée B n°343 d'une contenance de 86 m² et une partie de la parcelle cadastrée B n°344 d'une contenance de 80 m² à la commune de Commequiers, charge à la commune de s'acquitter des frais d'actes.



Ces cessions permettront à la Commune d'élargir la voie, voie desservant les parcelles à l'arrière du château médiéval.

Après avoir pris connaissance du plan, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire, ou son Représentant, à signer tout document afférant à l'affaire ci-dessus exposée et à s'acquitter des frais d'actes correspondants.

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

Protection incendie au lieudit Les Plantes

réf : 2020_003

Jean-Paul CHATELLIER, adjoint, informe le conseil municipal avoir demandé un devis à Vendée Eau afin de desservir et poser un Poteau Incendie, au carrefour RD754 – Les Plantes.

Le montant des travaux à la charge de la commune est de 3 124.55€ TTC.

Après avoir pris connaissance du devis détaillé de la convention n°00-234-2019 et du plan, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire, ou son Représentant, à signer la convention correspondante.

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

Avenant au bail emphytéotique conclu avec Vendée Habitat et concernant la résidence Aglaé

réf : 2020_004

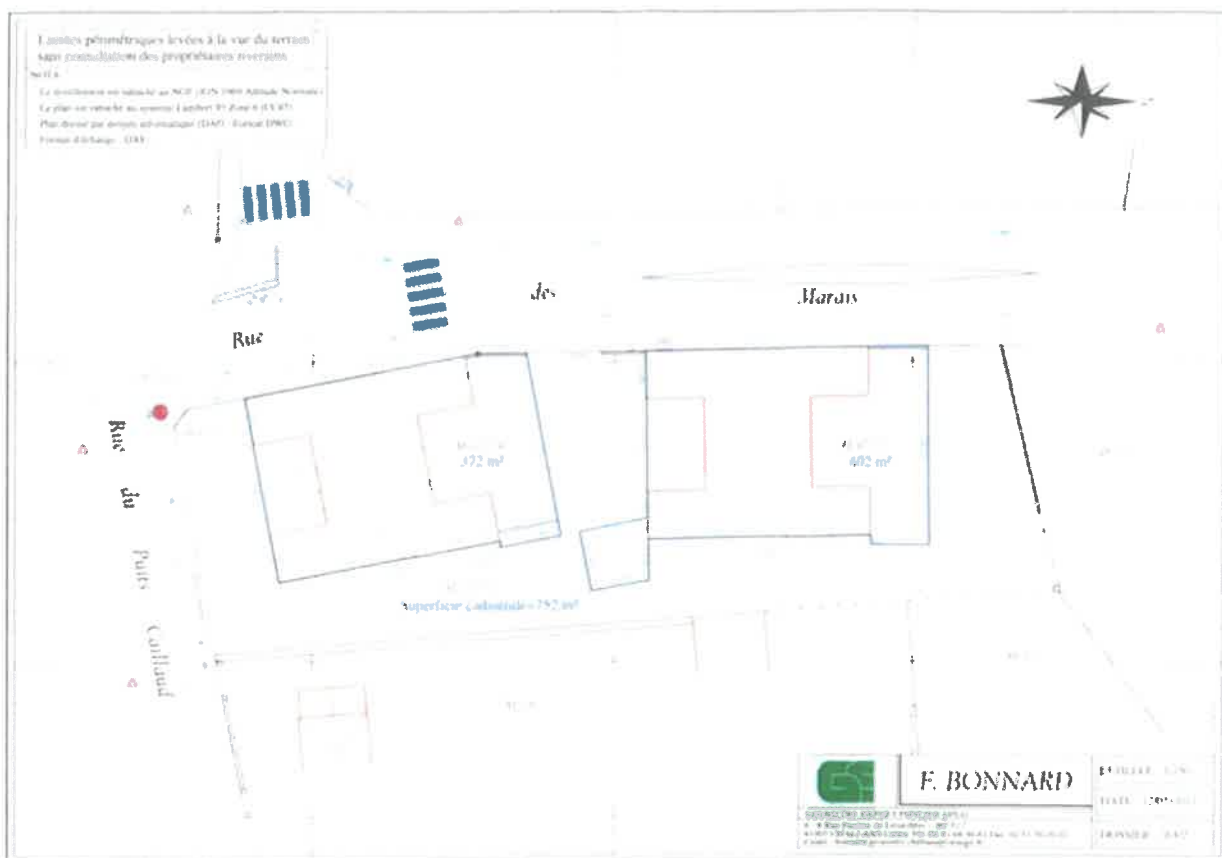
Vu la délibération du CCAS en date du 7 janvier 2020 ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal, qu'un bail emphytéotique a été conclu le 26 février 2015 entre le CCAS et Vendée Habitat pour la construction de 8 logements, rue des Marais, sur la parcelle cadastrée section AE n°264.

Il rappelle aussi que le Conseil Municipal, par délibération en date du 27 novembre 2014, a accepté à l'unanimité la signature d'une convention de transfert des équipements et espaces communs avec Vendée Habitat.

A l'issue de la construction des 8 logements, une modification cadastrale a été effectuée :

- Les constructions réalisées par Vendée Habitat dans le cadre du bail emphytéotique sont cadastrées section AE n°273 et AE n°274
- Tandis que les équipements et espaces communs sont cadastrés section AE n° 275.



Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil d'Administration du CCAS a décidé de conclure un avenant au bail emphytéotique avec Vendée Habitat afin de modifier le paragraphe relatif à la désignation des biens loués, étant précisé que les parcelles AE n°273 et 274 (fonds dominants) bénéficient d'une servitude de passage et d'une servitude de passage pour divers réseaux sur la parcelle AE n°275 (fonds servant).

De même, il est rappelé que la parcelle AE n°17 (fonds dominant), appartenant à la Foncière la Roirie, bénéficie d'une servitude de passage et d'une servitude de passage pour divers réseaux mais uniquement sur une bande d'une largeur de 4 mètres sur la parcelle AE n°275 (fonds servant).

Après avoir pris connaissance des éléments ci-dessus, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire, ou son Représentant à signer l'avenant au bail emphytéotique afin qu'il y soit acté le transfert des équipements et espaces communs entre le CCAS et la commune, transfert qui pourra intervenir quand les dispositions du legs applicables à l'emprise foncière le permettront, soit après 100 ans de possession à compter du 31 octobre 2011 (date d'entrée en possession de l'emprise foncière par le CCAS).

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

Etablissement d'un bail rural pour les parcelles cadastrées section E n°162, 163, 167, 2464 et 2466
réf : 2020_005

Monsieur Daniel RABILLÉ, intéressé, est invité à sortir de la salle du conseil municipal.

Vu le Code Rural,

Jean-Paul CHATELLIER, adjoint, rappelle au Conseil Municipal que des terres appartenant à la commune au niveau de la lagune sont actuellement occupées par Daniel RABILLÉ, agriculteur, qui les exploite.

Il explique que, pour la bonne administration des biens de la Commune, il conviendrait de conclure un bail rural dont les principales modalités sont les suivantes:

- À compter du 01/01/2020, la Commune de Commequiers consent un bail rural à Daniel RABILLÉ, agriculteur,
- Pour les parcelles cadastrées section E n°162, 163, 167,2464 et 2466 d'une contenance totale de un hectare et cinquante neuf ares (1ha 59 ares).
- En contre partie de la jouissance de ces terres, la Commune de Commequiers percevra un fermage au titre de l'année 2020 à terme échu d'un montant de 120€ (cent vingt euros) l'hectare.
- Ledit fermage sera révisé conformément aux dispositions du code rural.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, ou son Représentant, à signer ledit bail rural, selon les modalités exposées ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

Dénomination de la nouvelle salle à destination des jeunes située Rue Charles de Gaulle

réf : 2020_006

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, aux places et aux équipements publics. La dénomination est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Monsieur le Maire et les adjoints proposent au Conseil Municipal de dénommer la maison dite « Saint Joseph », achetée auprès du diocèse de Luçon et située Rue Charles De Gaulle, « Espace JEUNES».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de dénommer la maison dite « Saint Joseph », achetée auprès du diocèse de Luçon et située Rue Charles De Gaulle, « Espace JEUNES».

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

Modification du tableau des effectifs communaux

réf : 2020_007

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Justement, suite aux entretiens professionnels et aux avancements de grade décidés par l'autorité territoriale, dans le cadre de ses pouvoirs propres, plusieurs agents sont proposés en avancement de grade lié à l'ancienneté à savoir :

- un adjoint technique territorial à 28.74/35^{ème} pour évoluer vers un grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à 28.74/35^{ème} au 01/09/2020 (un agent affecté à l'école publique)
- un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet pour évoluer à un grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet au 15/10/2020 (l'agent en charge des ressources humaines et de la communication)
- un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet pour évoluer à un grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet au 15/02/2020 (l'agent en charge de la comptabilité et de la facturation)

- un agent de maîtrise à temps complet pour évoluer vers un grade d'agent de maîtrise principal à temps complet au 01/03/2020 (le responsable des services techniques)

Monsieur le Maire propose donc de créer :

- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps incomplet (28.74/35^{ème}) à compter du 1^{er} septembre 2020 et de supprimer le poste d'adjoint technique à temps incomplet (28.74/35^{ème}) à compter de la même date ;
- un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 15 octobre 2020 et de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter de la même date ;
- un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 15 février 2020 et de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter de la même date ;
- un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 01/03/2020 et de supprimer un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter de la même date.

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose aussi d'augmenter le temps de travail de l'agent en charge de l'accueil actuellement en temps incomplet à 30/35^{ème} (effectuant des heures complémentaires équivalentes à un temps complet et proposition liée à l'augmentation de la charge de travail administratif avec le passage du seuil de 3 500 habitants) pour évoluer vers un temps complet à compter du 1^{er} mai 2020.

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du tableau des effectifs et à se prononcer sur les modifications ci-après proposées.

TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 15 FEVRIER 2020					
Filière administrative	Après le Conseil du 09/12/2019	Effectif nouveau proposé	Dont Temps Complet	Dont Temps non complet	Variation
Attaché territorial (A)	1	1	1	0	
Rédacteur (B)	0	0	0	0	
Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 ^{ère} classe (C)	3	6	5	1	+ 1 au 15/02/2020 + 1 au 15/09/2020 + 1 TC au 01/05/2020
Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 ^{ème} classe (C)	2	1	1	0	-1 au 15/02/2020 -1 au 15/09/2020
Filière technique					
Technicien Territorial (B)	1	1	1	0	
Agent de maîtrise principal (C)	0	1	1	0	+1 au 01/03/2020
Agent de maîtrise (C)	1	1	1	0	-1 au 01/03/2020
Adjoint Technique Territorial Principal de 1 ^{ère} classe (C)	1	1	1	0	
Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe (C)	4	5	2	3	+1 TNC au 01/09/2020
Adjoint technique Territorial (C)	12	12	3	9	-1 TNC au 01/09/2020 Dont 2 TC vacants
Apprenti	1	1	1	0	vacant
CUI-CAE PEC	1	1	0	1	
Filière culturelle					
Adjoint Territorial du Patrimoine (C)	1	1	0	1	
Filière animation					
Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe (C)	1	1	1	0	
Adjoint Territorial d'Animation (C)	5	5	5		
Filière Médico-sociale					
Agent Territorial Spécialisé Principal de 2 ^{ème} classe des Ecoles Maternelles (ATSEM) (C)	1	1	0	1	
Filière Police municipale					

Gardien-brigadier de police municipale	1	1	0	1	
TOTAL DES EFFECTIFS	36	40	23	17	

Où cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de valider les modifications du tableau des effectifs communaux ci-dessus exposées.

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

Informations diverses :

- Etat d'avancement travaux du château : photos du chantier et informations sur le planning prévisionnel.
- Etat d'avancement travaux du boulodrome : photos du chantier et informations sur le planning prévisionnel.

Daniel RABILLÉ déplore qu'un arbre nouvellement planté dans le cadre de l'aménagement de la Place du Colonel Beltrame, ait été volé.

Complément de compte-rendu :

Séance levée à : 21:15

En mairie, le 11/02/2020
Le Maire, Jean-Paul ELINEAU

